

---

PRINTEMPS 2022

# IB-MURTEN INFO

## DES DÉVOREURS D'ÉNERGIE DANS MON MÉNAGE

En Suisse, les ménages privés consomment un tiers de l'électricité totale. La plupart des gens ne réalisent pas qu'il est possible d'économiser beaucoup d'électricité sans trop d'efforts. Nous avons répertorié les principaux types des plus grands dévoreurs d'énergie et proposons des solutions possibles pour les réduire. Et – précisons – l'avant toute chose – il ne s'agit pas seulement d'éteindre les lumières.

Vous trouverez ici les 6 plus grands dévoreurs d'énergie dans les ménages.

[www.ibmurten.ch/devoreursenergie](http://www.ibmurten.ch/devoreursenergie)



## POURQUOI UNE STATION DE RECHARGE PERSONNELLE VAUT-ELLE LA PEINE?

Lors de l'achat d'un véhicule électrique, la question se pose de savoir quelle est la solution la plus judicieuse pour la recharge. Si les clients choisissent d'installer une station de recharge, ils en profitent plusieurs fois. En effet, une station de recharge personnelle se trouve exactement là où elle est nécessaire et elle est exclusivement réservée à son propre véhicule électrique. De plus, le coût de l'énergie pour les stations de recharge publiques est souvent presque trois fois plus élevé que pour le rechargement électrique privé. Selon les besoins, l'investissement peut donc être rentable après une courte durée d'utilisation.

Vous trouverez ici les raisons pour lesquelles il est préférable d'avoir sa propre station de recharge.

[www.ibmurten.ch/bornes-de-recharge](http://www.ibmurten.ch/bornes-de-recharge)



## UNE NETTE AUGMENTATION DE L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE EN 2021

La part d'énergie fournie par des sources renouvelables peut être considérablement augmentée. Par rapport à l'année précédente, la part a augmenté de plus de 19 % pour arriver à 86 %. La raison principale en est que les clients du marché fournis par IB-Murten privilégient de plus en plus l'énergie fournie par des sources renouvelables.

Les nouveaux produits énergétiques SolarMurten, AquaSuisse et AquaEuro, commercialisés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, permettront de continuer à suivre cette tendance l'année prochaine.

Vous trouverez des détails à ce sujet dans le marquage de l'électricité.

[www.ibmurten.ch/marquageelectricite](http://www.ibmurten.ch/marquageelectricite)

